

**PREFECTURE DE L'ISÈRE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**du 15 janvier au 16 février 2018 inclus**

**MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION  
AUTORISATION DE PRELEVEMENT, UTILISATION ET DISTRIBUTION  
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE  
forages de la Plaine**

**Commune d'Oytier-Saint-Oblas et de Saint-Just-Chaleyssin**

A la suite de la demande de mise en conformité des périmètres de protection des forages de la Plaine formulée par le Syndicat intercommunal des eaux de Septème - Oytier-Saint-Oblas - Saint-Just-Chaleyssin - Luzinay – Chaponnay, le Préfet de l'Isère a prescrit, par arrêté du 13 décembre 2017, l'ouverture, du 15 janvier au 16 février 2018 (12h) inclus, en mairie d'Oytier-Saint-Oblas, d'une enquête publique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection des forages de la Plaine, au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique et de l'article L215-13 du code de l'environnement. Ces périmètres de protection sont situés sur les communes d'Oytier-Saint-Oblas et de Saint-Just-Chaleyssin.

- l'autorisation de prélèvement permanent dans les eaux souterraines, au titre des articles L211-1, L214-1 à L214-6, L214-8 et R214-1 à R214-60 du code de l'environnement.

M. Gilbert BARILLIER, ingénieur ENSAM, est nommé commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, sera consultable en mairies d'Oytier-Saint-Oblas et Saint-Just-Chaleyssin, aux jours et heures d'ouverture du public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Isère suivant :

[www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques)

et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires – service environnement – 17 boulevard Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Le commissaire enquêteur se tiendra, en mairie d'Oytier-Saint-Oblas, dans les conditions suivantes, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

- le jeudi 25 janvier 2018 de 13 h 30 à 17 h
- le vendredi 9 février 2018 de 9 h à 12 h
- le vendredi 16 février 2018 de 9 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les mairies d'Oytier-Saint-Oblas et Saint-Just-Chaleyssin où est déposé le dossier. Le registre est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance à la mairie d'Oytier-Saint-Oblas (1 place de la Mairie, 38780) siège de l'enquête, en mentionnant "Enquête publique forage de la Plaine – à l'attention du commissaire enquêteur" ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante :

[ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr)

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère :

[www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques)